COMPTE-RENDU
ATELIER ENVIRONNEMENT
RÉGION CHAMPAGNE ARDENNE

Constitution du groupe

Membres (et typologie : industries, distributeurs…) :	Professionnel(s) pilote(s) :
M. MAGNIEN, Mac Cain M. LOMBARD, Cristal Union M. MOONS, Capdéa M. BOUCHARD, Soufflet	M. MERAND, Vivescia Secrétariat assuré par : Mme GROSSIORD, FRCA Mme ROY, DRAAF

Calendrier réunion(s) de travail

Réunion(s) physique(s)	Echanges dématérialisés :	Contributions isolées
- Date : 21/12/2012 - DRAAF 22/01/2013 – Maison du Bois	par mails	

Cadrage du thème de travail

Périmètre et définition du thème

-Gestion des déchets dont valorisation, méthanisation,…
- Comment impulser les IAA à mettre en place des actions volontaires en faveur de l'environnement dans une optique de compétitivité
- Comment poursuivre la réduction des consommations en énergie et en l'eau

Constat et analyse des enjeux

Constat général et analyse des défis et enjeux actuels et à venir pour l'industrie régionale et française, au regard du thème choisi

Les entreprises du secteur de l'agro-alimentaire ont, comme toutes les entreprises, des contraintes en terme environnemental. A cela s'ajoute la réglementation sanitaire spécifique au secteur des IAA. En outre, leur taille souvent réduite renforce la fragilité de ces entreprises.

Par ailleurs, la réglementation environnementale est
- parfois un atout (avec l'autorisation des 44 tonnes, ou le bilan carbone qui incite les professionnels à aborder les problématiques différemment),
mais est bien souvent
- inefficace (exemple des certificats à économie d'énergie, dispositif qui rétribue au même niveau et les changements d'équipements permettant rapidement de faire des économies et les changements d'équipements coûteux et intéressant économiquement à long terme ; de plus le volet administratif est lourd pour un gain financier limité),
- voire contre-productive (l'éco-taxe encourage à utiliser les petites routes, d'où des distances parcourues supplémentaires et des nuisances pour des nouveaux tiers ; le système des quotas de CO_2 n'est ni lisible ni

incitatif),
- ou encore une contrainte (voir les délais d'instruction des demandes d'autorisation pour les installations classées pour la protection de l'environnement), surtout quand la réglementation française est plus contraignante que la réglementation eurpéenne, et qu'elle n'est pas stable dans le temps.

En Champagne-Ardenne, il existe une structuration inter-filières de l'utilisation des co-produits, favorisée par la concentration des usines et l'existence de coopératives et négoce (les co-produits sont notamment utilisés pour l'élevage). Cette situation fait qu'il pourrait exister une certaine compétition des usages (utilisation pour produire de l'énergie via la méthanisation par exemple).
De plus, le traitement des déchets par épandage est bien ancré en Champagne-Ardenne (région qui dispose de beaucoup de surfaces agricoles et peu de matières organiques à épandre), situation consolidée par la mise en place depuis plusieurs années d'une structure inter-entreprises transversale au niveau des filières. L'ASAE a en effet pour mission le suivi des plans d'épandage mais aussi un travail de lobbying auprès des administrations régionales et au niveau national. Cette situation pourra être remise en cause par le renforcement de la réglementation « nitrates ».

Les solutions alternatives aux transports routiers, que sont le rail et le transport fluvial, sont difficiles à mettre en place.

Enfin, les contraintes environnementales ont pour effet indirect de favoriser les entreprises qui ont de bonnes structures financières. A ce propos, l'exemple de l'Allemagne qui pousse l'Europe vers des contraintes environnementales fortes, qu'elle va pouvoir absorber du fait de sa puissance économique, incite à ne pas négliger le lobbying européen.

Propositions d'actions

Propositions d'actions à mettre en œuvre au niveau national

1/ Redynamiser les transports par rail et voie fluviale
2/ Repenser la Taxe carbone avec une taxe directe sur l'utilisation des énergies fossiles
3/ Viser à une réglementation française stable et pas plus contraignante que la réglementation européenne

Propositions d'actions à mettre en œuvre au niveau national et régional
4/ Maintenir les épandages des effluents des IAA

Proposition d'action n°1 : TRANSPORTS

ACTION	*Nature* nationale/régionale *Descriptif* (éventuelles sous-actions ou phases si mise en œuvre par étapes) : Re dynamiser les alternatives au transport routier Avancer les mises en œuvre Grand Gabarit, notamment pour la région Champagne-Ardenne le secteur Nogent sur Seine- Bray sur Seine *Maintenir les voies secondaires ferrées uniquement réservées au fret (ex : vallée de la Seine)* *Durée* et *calendrier* de mise en œuvre :
OBJECTIF	Quel *impact* recherché sur le secteur à court, moyen et long terme Réduire le transport camion et par conséquent les consommations d'énergies fossiles, les émissions de gaz à effet de serre, les nuisances pour les riverains et l'encombrement des routes. Pouvoir optimiser le transport de céréales en reliant la tête de pont qu'est Rouen ou le canal Seine Nord en grand gabarit depuis Nogent sur Seine. A noter en ce qui concerne le rail que les disponibilités de passage pour le transport de marchandises sont de plus en plus réduites et que le fonctionnement des entreprises IAA en flux tendu nécessite un respect scrupuleux des horaires d'arrivée définis au départ, ce qui n'est pas le cas en pratique. RFF doit donc clarifier sa stratégie pour accompagner les entreprises dans les objectifs fixés. *Cohérence* de l'action avec les enjeux du secteur : Améliore la compétitivité du transport avec une faible empreinte écologique Justification du *niveau de priorité* de l'action
SYNERGIES	*Liens* avec des dispositifs existants ou avec d'autres propositions d'actions : La mise en place de l'écotaxe pour le transport routier n'apporte aucune solution durable (l'éco-taxe encourage à utiliser les petites routes, d'où des distances parcourues supplémentaires et des nuisances pour des nouveaux tiers). *Interaction* avec d'autres ateliers thématiques Possibilité *d'ouverture* de l'action à d'autres secteurs Possibilité *d'expérimentation* dans la région (si action de niveau national)
CIBLE ET PARTICIPANTS	*Cible* envisagée : toutes les entreprises
COUT PREVISIONNEL	Nécessite des investissements importants Liste et *montants indicatifs* des dépenses prévues Pistes de *financements privés* Modalités financières d'intervention *publique*

Proposition d'action n° 2 : Quotas CO_2 : Passer à une taxe carbone directe sur l'utilisation des énergies fossiles

ACTION	*Nature* nationale - européenne Abandonner le système des quotas CO_2 pour s'orienter vers une taxe carbone directe sur l'utilisation des énergies fossiles *Descriptif* (éventuelles sous-actions ou phases si mise en œuvre par étapes) : Passer à une taxe carbone directe sur l'utilisation des énergies fossiles, ce qui aurait un effet immédiat sur les économies d'énergies fossiles ou la substitution par des énergies renouvelables. *Durée* et *calendrier* de mise en œuvre :
OBJECTIF	Quel *impact* recherché sur le secteur à court, moyen et long terme Changer la réglementation pour mettre en place un système de quotas CO_2 simple, incitatif, qui prend en compte toutes les solutions et ne favorise pas que les solutions coûteuses. En effet, le système actuel des quotas CO_2 en France - n'est pas lisible : le dispositif présente un intérêt certain pour le monde de la finance (effets d'aubaine); - n'est pas efficace : le prix du CO_2 a chuté d'environ 30 % depuis début 2012. Le 24 janvier 2013, les cours ont franchi le niveau de 3 euros. Pour que le marché soit efficace, c'est-à-dire qu'il rende compétitives les technologies bas carbone par rapport aux technologies plus émettrices de gaz à effet de serre, les experts jugent que les prix doivent se maintenir au-dessus de 20 à 30 euros par tonne ; - et n'est pas incitatif. *Cohérence* de l'action avec les enjeux du secteur : Justification du *niveau de priorité* de l'action
SYNERGIES	*Liens* avec des dispositifs existants ou avec d'autres propositions d'actions : *Interaction* avec d'autres ateliers thématiques Possibilité *d'ouverture* de l'action à d'autres secteurs Possibilité *d'expérimentation* dans la région (si action de niveau national)
CIBLE ET PARTICIPANTS	*Cible* envisagée : toutes les entreprises
COUT PREVISIONNEL	Liste et *montants indicatifs* des dépenses prévues Pistes de *financements privés* Modalités financières d'intervention *publique*

Proposition d'action n° 3 : Réglementation

ACTION	*Nature* nationale , voire européenne *Descriptif* (éventuelles sous-actions ou phases si mise en œuvre par étapes) : Réglementation française stable et pas plus contraignante que la réglementation européenne *Durée* et *calendrier* de mise en œuvre :
OBJECTIF	Quel *impact* recherché sur le secteur à court, moyen et long terme La réglementation change en permanence et n'est pas connectée au temps industriel. Ainsi, parfois les projets ne sont pas encore mis en œuvre que la réglementation a déjà changé, avec la conséquence pour l'industriel, de décider s'il continue ou non le projet. Par ailleurs, la France ne doit pas surenchérir sur la réglementation européenne, la situation actuelle entraînant des distorsions de concurrence. Il est donc important que la réglementation soit homogène d'un pays à l'autre. *Cohérence* de l'action avec les enjeux du secteur : Justification du *niveau de priorité* de l'action
SYNERGIES	*Liens* avec des dispositifs existants ou avec d'autres propositions d'actions : Revenir à des échanges entre le professionnel et l'instructeur, en amont du dépôt de la demande, ce qui permettrait un gain de temps certain. L'état doit se comporter comme un partenaire de ses entreprises. *Interaction* avec d'autres ateliers thématiques Possibilité *d'ouverture* de l'action à d'autres secteurs Possibilité *d'expérimentation* dans la région (si action de niveau national)
CIBLE ET PARTICIPANTS	*Cible* envisagée : toutes les entreprises Participants : Etat
COUT PREVISIONNEL	Liste et *montants indicatifs* des dépenses prévues : sans objet Pistes de *financements privés* : sans objet Modalités financières d'intervention *publique* : sans objet

Proposition d'action n° 4 : Maintenir les épandages des effluents des Industries Agro-Alimentaires

ACTION	*Nature* Nationale et Régionale *Descriptif* (éventuelles sous-actions ou phases si mise en œuvre par étapes) : Maintenir les épandages des effluents des IAA *Durée* et *calendrier* de mise en œuvre : permanent
OBJECTIF	Quel *impact* recherché sur le secteur à court, moyen et long terme Maintenir les épandages des effluents des Industries Agro-Alimentaires, procédé particulièrement intéressant Champagne-Ardenne compte-tenu de la situation géographique des usines et de l'absence de cours d'eau aptes à recevoir des volumes d'eaux traitées. - - *Cohérence* de l'action avec les enjeux du secteur : L'épandage des effluents agro-industriels sur les sols agricoles permet des économies d'intrants (azote et potasse) minéraux sur un territoire riche en superficies agricoles et pauvres en apports organiques d'élevage. Ce sont des apports organiques locaux. Des cultures intermédiaires sont mises en place pour limiter le lessivage de l'azote. Cette activité d'épandage est encadrée par la réglementation nationale, régionale voire spécifique au site s'il s'agit d'une installation classée soumise à autorisation. Ce dernier définit le cadre d'épandage (périmètre autorisé, doses d'apports,…). Des suivis agronomiques et hydrogéologiques sont réalisés. Justification du *niveau de priorité* de l'action
SYNERGIES	*Liens* avec des dispositifs existants ou avec d'autres propositions d'actions : *Interaction* avec d'autres ateliers thématiques Possibilité *d'ouverture* de l'action à d'autres secteurs Possibilité *d'expérimentation* dans la région (si action de niveau national)
CIBLE ET PARTICIPANTS	*Cible* envisagée :
COUT PREVISIONNEL	Liste et *montants indicatifs* des dépenses prévues Pistes de *financements privés*

	Modalités financières d'intervention *publique*